



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-191

Objet : Attribution de subventions aux associations – Thématique développement économique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les informations ci-après, relatives à la demande de subvention rentrant dans le cadre de la thématique développement économique :

Date de réception	Porteur du projet	Intitulé du projet	Coût total du projet	Financement demandé
19/03/2024	L'ASSO MER	Tout mounn an dlo	11 000€	4 400 €

Considérant que les membres de la commission mixte subvention-finances, réunis le 19 juin 2024, ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.500,00 euros pour l'ASSO MER ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'attribuer la subvention comme suit :

Montant attribué	Bénéficiaire	Projet
2 500,00 €	L'ASSO MER	Tout mounn an dlo

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 01 août 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT



Communauté d'Agglomération
CAP
Nord
Martinique
Tél : 0596 53 50 23
Fax : 0596 53 60 12
C.C. Pays Nord Martinique